

# Commission géographique Moselle Sarre

Mardi 23 mai 2006



Etablissement public du ministère  
de l'écologie et du développement durable



Direction Régionale de l'Environnement  
LORRAINE  
BASIN RHIN-MEUSE

## Compte-rendu

*NB : ce compte-rendu est une synthèse des interventions et des échanges. Les propos ne sont pas repris dans leur intégralité mais condensés.*

# Déroulement de séance

---

## I. Introduction

- 1.1. Objectifs de la réunion (Paul Michelet, DIREN)
- 1.2. Rôle des Commissions géographiques (Jean-François Muller, Président, Daniel Boulnois, Directeur AERM)
- 1.3. Processus d'élaboration des nouveaux SDAGE<sup>1</sup> (Patrick Weingertner, AERM)
- 1.4. Organisation des travaux techniques de la Commission géographique Moselle et Sarre (Patricia Mauvieux, AERM)
- 1.5. Rappels sur les masses d'eau : leurs objectifs environnementaux et les adaptations possibles (Patrick Weingertner, AERM)

## II. Présentation des mesures à évaluer par la Commission géographique

- 2.1. Assainissement (Aurélie Mestres, MISE Moselle)
- 2.2. Industrie (Christian Szacowny, AERM)
- 2.3. Hydromorphologie (Philippe Goetghebeur, AERM)
- 2.4. Elevage et pollutions diffuses (Nadine Muckensturm, MISE Vosges)

## III. Questions / Débat

## IV. Analyse des coûts et des impacts environnementaux des mesures (Patrick Weingertner, AERM)

## V. Les grandes orientations du SDAGE (Jean-François Muller, Président)

## VI. Conclusion et plan de travail à venir

# I. Introduction

---

**1.1. Objectifs de la réunion** (Paul Michelet, représentant du Préfet de la région Lorraine, Préfet de la Moselle)

L'objectif de cette première réunion est :

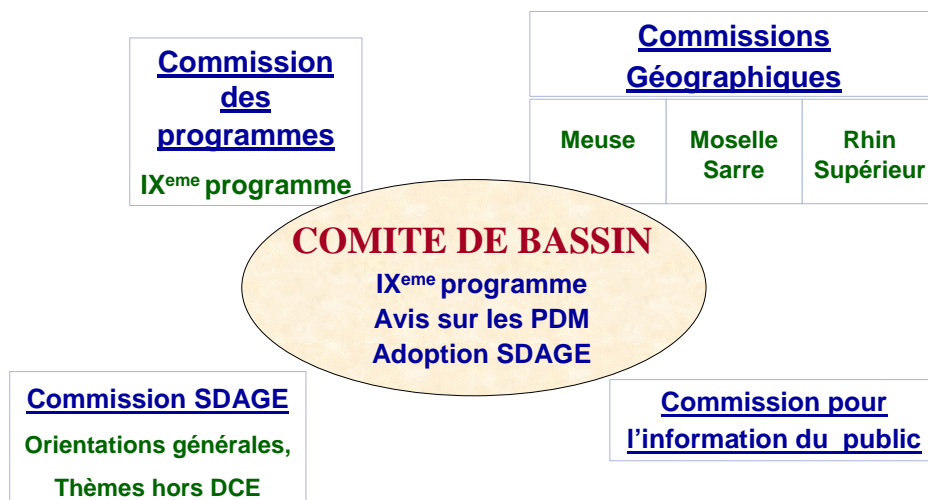
- de permettre une prise de connaissance de l'élaboration du SDAGE et du programme de mesures,
- de permettre aux acteurs locaux de faire remonter leurs préoccupations,
- d'évaluer les premières mesures émanant des comités de territoire,
- de donner des orientations pour la suite des travaux de la Commission.

**1.2. Rôle des Commissions géographiques** (Jean-François Muller, Président)

Les Commissions géographiques constituent l'une des 3 enceintes de concertation au niveau local mises en place autour du Comité de Bassin pour élaborer le SDAGE et évaluer les mesures associées aux objectifs fixés pour les masses d'eau.

---

<sup>1</sup> Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux



3 commissions géographiques ont été constituées en Rhin-Meuse :

- Moselle Sarre,
- Meuse Chiers,
- Rhin supérieur et Ill.

- Elles ont un rôle consultatif : elles permettent de consulter l'ensemble des acteurs et de rapporter leurs propositions au Comité de bassin, qui lui a un rôle décisionnel.

- Elles ont une composition large (collectivités, usagers, organismes socio-professionnels, services de l'Etat, associations, etc.) et sont ouvertes aux parties prenantes intéressées.

- Leurs débats sont alimentés par les propositions techniques élaborées localement au niveau des 7 comités de territoires du bassin Rhin-Meuse.

### 1.3. Processus d'élaboration des nouveaux SDAGE (Patrick Weingertner, AERM<sup>2</sup>)

- L'élaboration du SDAGE intervient dans un calendrier très contraint : examen de l'avant projet par le Comité de bassin en novembre 2006, adoption en juillet 2007, consultation du public en octobre 2007, adoption des nouveaux SDAGE fin 2008.

- L'élaboration du SDAGE suit une démarche réglementairement très cadrée par :

- la loi de transposition de la DCE<sup>3</sup> du 21 avril 2004,
- le décret du 16 mai 2005 qui fixe le contenu et le processus d'élaboration du SDAGE,
- l'arrêté du 17 mars 2006 qui détaille le contenu et la présentation du SDAGE.

### 1.4. Organisation des travaux techniques de la Commission géographique Moselle et Sarre

Les travaux concernant le programme de mesures et les objectifs du SDAGE s'organisent selon 3 niveaux :

- le niveau technique, réalisé par 7 comités de territoire pour le bassin Rhin-Meuse, qui permettent de mettre en commun les connaissances,
- la concertation, réalisée via les 3 Commissions géographiques, qui permettent le débat entre acteurs,
- la décision, qui revient au Comité de bassin et au Préfet coordonnateur de bassin.

<sup>2</sup> Agence de l'Eau Rhin Meuse

<sup>3</sup> Directive Cadre sur l'eau

Pour le secteur Moselle et Sarre, 3 comités de territoire co-animés par les MISE<sup>4</sup> et l'Agence de l'eau sont mis en place : Moselle Aval, Moselle Amont, Sarre-Nied. Ils rassemblent services de l'Etat, Conseils régionaux et généraux, chambres consulaires et services des préfetures.

### **1.5. Rappels sur les masses d'eau : leurs objectifs environnementaux et les adaptations possibles** (Patrick Weingertner, AERM)

Sur le bassin Moselle et Sarre, on compte :

- 262 masses d'eau de rivières et canaux (6 200 Km) répartis dans 13 bassins hydrographiques élémentaires
- 15 plans d'eau (superficie > 5ha)
- 15 masses d'eau souterraines (Annexe 3)

Trois types d'objectifs doivent être atteints :

**1)** Un objectif d'état environnemental, qui s'applique à toutes les masses d'eau classiques (*i.e* les masses d'eau non artificielles et non fortement modifiées), et qui se définit comme suit :

- Etat quantitatif pour les masses d'eau souterraines et certaines masses d'eau de surface.
- Etat qualitatif :
  - o Chimique pour les masses d'eau souterraines.
  - o Chimique et écologique pour les masses d'eau de surface.

L'objectif d'état environnemental consiste à atteindre le bon état en 2015.

Pour atteindre le bon état, les masses d'eau de surface doivent atteindre à la fois le bon état chimique et le bon état écologique.

L'état chimique est évalué en se référant à des valeurs seuils uniformes pour toutes les masses d'eau de surface.

L'état écologique est évalué par rapport à un état de référence qui varie en fonction du type d'écosystème dans lequel s'intègre la masse d'eau.

**2)** Un objectif de limitation des concentrations voire de suppression, qui s'applique aux substances prioritaires ou prioritaires dangereuses ;

**3)** Des objectifs particuliers pour les zones protégées liées à l'alimentation en eau potable.

Dans le cas où l'on prévoit qu'une masse d'eau ne pourra pas atteindre le bon état en 2015, deux types d'adaptation de l'objectif d'état environnemental sont envisagés : le report d'échéance (2 fois 6 ans au maximum) ou la détermination d'objectifs moins stricts pour les paramètres considérés. Dans ces deux cas, des justifications devront alors être apportées (coûts disproportionnés, solutions techniques inexistantes, délais de mise en œuvre incompatibles avec l'échéance de 2015).

*N.B : le bon potentiel n'est pas un objectif moins strict que le bon état pour les masses d'eau dites classiques, c'est un objectif d'état spécifique qui s'applique aux masses d'eau artificielles et fortement modifiées.*

---

<sup>4</sup> Mission Interservices de l'eau

## II. Présentation des mesures à évaluer par la Commission géographique

---

### 2.1. Assainissement des collectivités

Depuis l'échéance réglementaire du 31 décembre 2005 fixée par la Directive Eaux Résiduaires Urbaines, l'assainissement se trouve désormais au cœur des préoccupations des collectivités et des élus. Les groupes de travail ont évalué l'état d'avancement des programmes d'assainissement de chaque commune (stations d'épuration, réseaux, ...) pour délimiter le programme de mesures – en tout état de cause obligatoire - à adopter et anticiper l'impact de ces travaux sur la qualité de l'eau. Des rendements épuratoires standards de 80% ont été appliqués à ces infrastructures selon le type d'ouvrage.

De nombreuses communes hésitent encore sur le type de projet d'assainissement à adopter (collectif ou non). En ce qui concerne les communes de moins de 2000 EH<sup>5</sup>, les résultats présentés ne recensent que les celles qui ont actuellement un projet au stade d'avant projet.

Entre les 3 territoires concernés (Moselle Aval, Moselle Amont et Sarre-Nied), le nombre de projets de stations recensés est sensiblement équivalent. L'effort à apporter dans les années à venir porte aussi sur les communes de moins de 2 000 EH avec une cinquantaine de projets pour chaque territoire.

La répartition des investissements s'effectue selon la taille des communes, le montant des travaux pour les communes de 10 000 à 100 000 EH est de 320 millions d'euros, pour celles de 2 000 à 10 000 EH le coût est de 190 millions d'euros et pour les communes de moins de 2 000 EH, il est de 160 millions d'euros (seuls les projets déjà connus sont répertoriés dans cette dernière catégorie). Le montant total des travaux prévisionnels identifiés se monte à 680 millions d'euros entre 2006 et 2015 (118 millions pour la réalisation de nouveaux ouvrages ou leur amélioration et 562 millions pour les travaux sur réseaux). Le rythme annuel d'investissement prévisionnel est donc stable par rapport aux dix dernières années. Les territoires à fort investissements sont ceux couvrant les travaux des grosses agglomérations : Haute Moselle, Métropole Lorraine et Sarre.

### 2.2. Industrie et substances dangereuses

Les données présentées concernent les gros industriels de la base de données GEREP<sup>6</sup> et plus spécifiquement la pollution classique (le travail est en cours sur les toxiques). Les mesures proposées, pour lesquelles les chiffres restent à préciser, sont des technologies propres, des traitements complémentaires (traitement tertiaire, évapo-concentration, filtration membranaire) et des pré-traitements.

Ces industriels disposent généralement d'une station d'épuration et respectent donc la réglementation. Cependant certains efforts restent à fournir en fonction des exigences pour le bon état. Une épuration complémentaire devra être effectuée sur la pollution classique (azote, phosphore, carbone) et la pollution toxique afin d'atteindre les objectifs fixés à l'échéance 2015.

Le montant des travaux complémentaires pour l'élimination de la pollution classique chez ces 128 industriels s'élève à 116 millions d'euros d'ici à 2015. La pollution éliminée par ces travaux s'élève à 12 tonnes de DCO<sup>7</sup>/jour soit 35% des rejets actuels.

L'évaluation de mesures complémentaires pour les PME<sup>8</sup> est en cours d'élaboration et n'est pas prise en compte dans ce chiffrage.

Les rejets toxiques sont encore importants et doivent être réduits (notamment les substances dangereuses telles le mercure, le plomb, le nickel...). Pour ce faire, des traitements tertiaires ou des technologies propres devront être mis en place en tant que de besoin.

---

<sup>5</sup> Equivalents-Habitants

<sup>6</sup> Outil informatique de gestion des déclarations annuelles des émissions polluantes des installations classées soumises à autorisation

<sup>7</sup> Demande Chimique en Oxygène

<sup>8</sup> Petites et Moyennes Entreprises

## **2.3. Hydromorphologie**

Sur le secteur Moselle-Sarre on observe des dégradations de cours d'eau dues à l'intervention humaine et notamment aux aménagements agricoles (Woèvre, Seille) et de canalisation et de lutte contre les inondations notamment en zone urbaines. Les groupes de travail proposent des solutions tendant à apporter une réponse à l'altération des milieux et tenant compte des opérations déjà effectuées qui permettent une évaluation de l'impact des travaux. Des objectifs plus ambitieux ont aussi été définis, visant à obtenir un cours d'eau fonctionnel en terme d'auto-épuration, d'alimentation des nappes et de régulation des inondations et des étiages.

L'intervention cible d'abord les secteurs « orphelins » qui n'ont jamais fait l'objet de mesures de traitement. Sur le secteur Moselle Amont, toute la partie amont est très concernée notamment au niveau de ses affluents. Sur les secteurs ayant déjà fait l'objet d'interventions, l'objectif dépassera la simple gestion sélective de la végétation afin d'atteindre une réelle plus-value du secteur. On envisagera alors des actions telles que la diversification du lit et des berges dans les secteurs où ils ont été banalisés, ou encore des plantations. Dans le secteur Moselle-Sarre, certains cours d'eau restent très fonctionnels et jouent encore leur rôle d'aide à la dépollution.

Pour les barrages, l'objectif est de pouvoir franchir ces ouvrages, notamment sur l'axe Moselle. Pour certains ouvrages, on envisage de les éliminer pour les remplacer par des écoulements diversifiés.

Pour éviter le retour de la dégradation, un entretien régulier sera généralisé. Le coût global de ces mesures s'élève à 127 millions d'euros, chiffre à relativiser par rapport aux coûts déjà engagés ces dernières années (augmentation d'un facteur 1,5). Il est important de rappeler que ces actions ne revêtent aucun caractère réglementaire, d'où l'importance de la sensibilisation des acteurs.

## **2.4. Elevages et pollutions diffuses**

Concernant les pollutions diffuses, une synthèse récente de l'IFEN<sup>9</sup> à l'échelle nationale<sup>10</sup> indique que les eaux de surface et souterraines contiennent actuellement des pesticides en quantité détectable sur la plupart des points mesurés. Un effort significatif devrait donc être fait dans ce domaine pour inverser la tendance.

Pour les élevages, les travaux envisagés tendent à réduire la pression exercée par les pollutions classiques liées aux effluents, par les nitrates et par les phytosanitaires.

La mise aux normes des bâtiments d'élevage a déjà été effectuée par de nombreuses exploitations. Néanmoins, dans les zones prioritaires, certains élevages soumis au régime d'autorisation des installations classées ne l'ont pas encore fait : ces coûts ont été évalués.

Le coût total s'élève pour le territoire à 70 millions d'euros, pour cette partie de pollution classique uniquement. Dans certains comités de territoire, la mise en conformité des élevages actuellement situés en « zone blanche » a été envisagée sans pour autant entrer dans l'estimation des coûts totaux.

Pour les pollutions diffuses, un zonage a été établi par un groupe d'experts pour identifier les zones d'actions prioritaires. Il n'est pas encore stabilisé ni validé par les comités de territoire, et devra prendre en compte, notamment, les résultats liés à l'exercice qui s'engage de réexamen quadriennal réglementaire des zones vulnérables (directive « nitrates »).

Les priorités, définies au regard de la DCE, peuvent différer de celles établies dans le cadre du PMPOA<sup>11</sup>. Les mesures visent à diminuer les apports (maintien des prairies existantes et la conversion des terres arables en prairies et alternatives non chimiques notamment), limiter les transferts (couverture des sols...), et mettre en place du conseil et de la formation.

Chaque comité de territoire proposera la combinaison de ces mesures la mieux adaptée aux caractéristiques de son territoire.

---

<sup>9</sup> Institut Français de l'Environnement

<sup>10</sup> Références : Les dossiers de l'IFEN, Les pesticides dans les eaux, données 2003 et 2004, Numéro , août 2006.

Pour des informations sur les pesticides en Lorraine, voir la brochure : les produits phytosanitaires dans les eaux du milieu naturel en Lorraine, bilan des analyses réalisées de 1997 à 2002, GRAPPE Lorraine (Groupe d'Action contre la pollution Phytosanitaire de l'Eau)

<sup>11</sup> Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole

### III. Questions/débat

---

➔ **Les prévisions des coûts de travaux d'assainissement tiennent-elles compte des projets recensés ou de l'ensemble des travaux à réaliser ?**

**Il est difficile de convaincre les maires des communes rurales de financer les travaux d'entretien des cours d'eau. Le nouveau plan triennal d'entretien et d'aménagement de la Nied française supérieure trouve difficilement ses financements.** (Syndicat de la Nied française supérieure)

La définition des communes rurales est variable, le Code général des collectivités territoriales vient d'en modifier la définition, et l'INSEE<sup>12</sup> les définit comme des communes inférieures à 2 000 habitants (seuil repris dans les prévisions). Ne sont recensés que les projets connus pour les communes inférieures à 2 000 EH. Les communes rurales qui n'ont pas encore fait d'étude de leur assainissement ne sont pas comptabilisées. La Directive Eaux Résiduaires Urbaines qui traite des problèmes d'assainissement des collectivités n'impose pas les mêmes exigences pour les communes inférieures à 2 000 habitants ; les efforts étant surtout portés sur les moyens et gros foyers de pollution pour lesquels l'échéance réglementaire de mise aux normes était le 31 décembre 2005 au plus tard (31 décembre 1998, même, pour les agglomérations de plus de 10000 EH).

Dans le cadre du 9<sup>e</sup> programme, l'Agence propose de traiter en priorité le cas des collectivités isolées ou regroupées, comprises entre 2 000 et 10 000 EH.

Le second objectif est de traiter les petites collectivités rurales mais avec une adaptation technique aux exigences et aux moyens financiers de la collectivité. Dans le cadre du projet de loi sur l'eau, les parlementaires ont prévu une enveloppe de solidarité rurale qui vient se substituer à l'ancien FNDAE<sup>13</sup>. Les sénateurs ont prévu 150 M€ par an soit 900 M€ sur la durée du programme, les députés ont arrondi cette somme à 1 milliard d'euros sur la durée du programme. Au niveau du bassin, le 9<sup>e</sup> programme de l'agence de l'eau prévoit une moyenne annuelle de 10 M€ qui seront consacrés prioritairement à la solidarité rurale.

Le secteur rural n'est pas délaissé, il est traité spécifiquement selon sa propre problématique.

➔ **Le monde agricole partage les enjeux de dépollution mais de nombreuses étapes restent à franchir dans la validation et l'incidence économique des changements de pratiques. Certains dispositifs sont déjà en application, comme AGRI-MIEUX. Il a été procédé à des expertises des micro-bassins versants sur lesquels étaient appliquées de nouvelles techniques : le travail de validation est en cours, il ne faut donc pas brûler les étapes. Il faut envisager une combinaison de dates réalistes et d'objectifs opérationnels.**

**Par ailleurs, la collecte financière semble être à géométrie variable. Quel est l'impact de ces redevances sur les programmes d'actions à mettre en œuvre ?** (Antoine Henrion, Chambre d'agriculture Moselle)

Il est normal que la représentation nationale du monde agricole souhaite modifier certains volets des redevances. Cependant le produit global des redevances élevage ne sera ni réduit ni augmenté. Le mode de calcul sera modifié mais la recette finale sera la même. La pression fiscale sur le monde agricole n'est donc pas accrue.

Un effort soutenu est entrepris dans le 9<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'eau pour l'agriculture notamment pour honorer les mises aux normes. Les sommes allouées à la pollution diffuse seront maintenues après 2007. Les aides allouées par l'Etat et par l'Europe d'une part et celles allouées par l'Agence de l'eau d'autre part seront en cohérence pour atteindre les meilleurs résultats.

Qu'elle soit ou non d'origine agricole, la pollution diffuse nécessite une approche particulière car il s'agit d'une problématique complexe. Il faut diminuer les apports excessifs comme cela a déjà été prévu. Tous les acteurs doivent être associés afin d'entrevoir des solutions novatrices, il faut rappeler le coût élevé de ces démarches, elles doivent donc être nécessairement ciblées pour être efficaces.

Le désherbage est aussi en cause : il conviendrait que les collectivités importantes comme la CA2M<sup>14</sup> sensibilisent les communes adhérentes et les encouragent à des actions volontaristes.

---

<sup>12</sup> Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

<sup>13</sup> Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau

<sup>14</sup> Communauté d'agglomération Metz Métropole

Il est à noter que la ville de Metz a été certifiée ISO-2014. Elle a adopté des techniques limitant le plus possible l'utilisation de substances polluantes. La dynamique est donc en marche, elle pourra ensuite être élargie aux autres collectivités. La ville de Pont-à-Mousson semble également engager des efforts dans ce sens. Les intérêts de limiter la pollution semblent avoir été saisis tant dans le monde agricole que dans le monde urbain.

➔ **En page 39 du document de séance, le tableau de répartition des coûts par type d'intervention hydromorphologique concerne-t-il des projets identifiés ou des enveloppes dans lesquelles pourront s'inscrire des projets ? Est-il possible d'obtenir des précisions sur les lignes consacrées à la récréation de méandres et l'acquisition de terrain pour la renaturation et la création de méandres ?** (Syndicat de la Seille Amont)

Ces coûts ne correspondent pas nécessairement à des projets déjà existants<sup>15</sup>. Au-delà des opérations déjà effectuées, il est proposé de développer les mesures sur les affluents et le drain central avec la diversification du lit. En effet, la Seille est une des rivières les plus eutrophisées de France, notamment en raison de la largeur de son lit mineur, multipliée par deux, trois ou quatre selon les secteurs et de son linéaire rectiligne dans certaines zones. Sur ces zones, qui correspondent notamment à la zone amont de la Seille et de ses affluents, il est donc envisagé de créer des méandres sur lesquels, dès à présent, un certain nombre de chantiers pilotes ont déjà été entrepris.

➔ **Les rejets mentionnés en page 31 (substances prioritaires) ne correspondent pas à la réalité. Pouvez-vous réviser ces chiffres farfelus ?** (Lorraine Nature Environnement)

Les travaux dans le domaine des substances dangereuses ne font que commencer et se heurtent par conséquent à des difficultés méthodologiques. Les chiffres mentionnés proviennent de sources nationales mais éludent des pans entiers d'acteurs à l'origine de pollutions dangereuses. Par exemple, l'ensemble des établissements soumis à déclaration (et non à autorisation) n'y figurent pas, tout comme l'ensemble des PME/PMI<sup>16</sup> et des collectivités. Nous essayons à ce stade d'appréhender des ordres de grandeur pour l'émission de chacune des catégories de substances dangereuses.

Les établissements soumis à la déclaration de leurs rejets transmettent leurs chiffres à la DRIRE, l'information est ensuite remontée dans une base nationale GERE (consultable librement sur Internet). Nous avons pris comme référence ces données par souci de cohérence afin d'envisager un ordre global des actions à mener pour atteindre le bon état. Les inventaires régionaux qui sont conduits témoignent de résultats très divers, la variabilité des rejets inhérente au processus industriel est à l'origine de cette diversité des résultats, la difficulté analytique est donc très importante.

Il conviendra donc effectivement de chercher à « conforter » cette analyse de la situation.

*N.B. : Concernant les pesticides, il est à noter que les méthodes d'analyse n'ont pas toujours été actualisées et standardisées du fait de la multiplication et du nombre des substances mises sur le marché.*

➔ **La DCE a demandé de procéder à des mesures réelles, probablement d'après le constat qu'il y a un écart très important entre rejets déclarés et rejets mesurés. Sans résolution de ce problème, nous n'obtiendrons jamais une eau propre.** (Lorraine nature environnement)

La difficulté réside dans la technique de mesure, dans la variabilité des résultats, les rejets n'étant pas constants et les conditions physico-chimiques n'étant pas toujours les mêmes. Le problème est délicat, il convient donc de prendre une fourchette de concentrations plutôt que d'adopter une valeur seuil. Si vous-même disposez de données particulières, il serait bon de nous en faire part pour nous permettre de progresser, en nous en précisant l'origine et les conditions de recueil (données ponctuelles, moyennes, etc.).

---

<sup>15</sup> Voir Etat des lieux pour la liste des projets existants

<sup>16</sup> Petites et Moyennes Industries

➔ **Les chiffres que je vous communique sont des chiffres officiels de la DRIRE. J'ai l'impression que vous minimisez les résultats.** (Lorraine nature environnement)

Les représentants de la DRIRE<sup>17</sup> font partie des comités de territoire, nous leur signalerons votre remarque. Ils tâcheront de réexaminer ces résultats et vous consulteront le cas échéant. Pour 42 de ces substances prioritaires, l'objectif est un rejet zéro. Il n'y a donc pas lieu de minimiser les chiffres.

➔ **Sur la rivière du Merle, les mesures de pollution ont été interrompues suite à un rapport de la DIREN<sup>18</sup> mentionnant le danger encouru par les agents responsables des mesures. Est-il possible de reprendre les mesures sur cette plate-forme, l'une des plus polluantes de France, avec des dispositifs de mesures automatiques en continu ?** (Lorraine nature Environnement)

Des dispositifs automatiques de mesure en continu sont utilisés pour certaines mesures spécifiques de routine (oxygène, température, conductivité, ...). Mais ils ne sont pas adaptés pour les substances dangereuses qui nécessitent des moyens d'analyse très performants.

➔ **Il ne semble pas que soit prévu un programme de lutte contre les inondations notamment dans les zones habitées. La Commission géographique a-t-elle l'intention de travailler sur cette problématique ?** (Communauté de Communes de Seille et Mauchère)

La DCE, axée sur la reconquête des milieux aquatiques, ne prévoit en elle-même aucune disposition sur les inondations. Cependant, la Commission européenne a récemment élaboré un projet de directive « inondations », en discussion actuellement. A ce stade, la mécanique de construction du processus ressemble beaucoup à celle de la DCE.

Il y aura donc très probablement une directive spécifique sur ce sujet. La thématique de la sécheresse et de gestion des étiages n'est pas non plus beaucoup abordée, un travail est également en cours sur ce sujet.

➔ **Puisque la DCE ne donne pas d'indicateurs directs pour l'hydromorphologie, comment déterminer les mesures relatives à ce domaine ?** (EDF, Alain Garnier)

La DCE ne prévoit pas d'indicateurs directs. Toutefois, la circulaire sur le bon état, donne un certain nombre d'indicateurs très clairs et concrets et plutôt ambitieux. Le bon état visé par la DCE suppose de rétablir une diversité des berges, du lit et du fond des cours d'eau mais aborde également la nécessité de rétablir une continuité longitudinale qui concerne non seulement les poissons mais aussi la circulation de l'ensemble de la charge solide.

L'état des berges est estimé au moyen d'outils d'évaluation de la qualité du milieu physique. A partir de cette estimation, sont effectuées des simulations pour savoir à quel moment est atteint un niveau cohérent ou compatible avec le bon état. Sur cette base, ont été définis des programmes d'actions qui seraient les plus proches du fonctionnement biologique des masses d'eau. Il convient donc de se référer à la DCE, assez précise sur ces définitions.

➔ **Le plan santé environnement prévoit la protection en 2010 de tous les captages. Envisage-t-on un planning pour atteindre cet objectif ?** (Lorraine Nature Environnement)

Oui, il s'agit déjà d'une priorité du 8<sup>e</sup> programme qui sera encore plus importante dans le 9<sup>e</sup> programme. Tout un travail cohérent et complet est engagé sur cette thématique. Ce sera certainement un des points centraux de la prochaine commission qui en présentera l'état d'avancement. Le budget « eau potable » est en expansion avec une action forte et ciblée sur les périmètres de protection des captages d'AEP<sup>19</sup>.

---

<sup>17</sup> Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

<sup>18</sup> Direction Régionale de l'Environnement

<sup>19</sup> Alimentation en Eau Potable

## IV. Analyse des coûts et des impacts environnementaux des mesures

---

Le coût total des premières mesures identifiées s'élève à près d'1 milliard d'euros pour l'ensemble du bassin Moselle-Sarre. Le volet majoritaire reste celui de l'assainissement des collectivités (68% du budget). Viennent ensuite la restauration des cours d'eau (13%), la dépollution industrielle (12%) et enfin la mise aux normes des bâtiments d'élevage (7%). Pour la première fois, les travaux qu'il apparaît souhaitable d'engager sur l'hydromorphologie dépassent ceux entrepris dans l'industrie.

Les coûts se répartissent inégalement entre les bassins élémentaires, certains bassins étant beaucoup plus impactés que d'autres.

Les évaluations de l'impact environnemental des mesures concernent uniquement les pollutions classiques et restent à conforter par l'impact pour les substances prioritaires. Cependant, les perspectives de reconquête du bon état sont déjà encourageantes avec 2/3 des masses d'eau en bon état probable, 20% des masses d'eau qui présenteraient un écart peu important et 10% un écart important voire très important. Il est déjà envisagé pour ces masses d'eau critiques d'obtenir des dérogations. Le coût total d'1 milliard d'euros sera soumis à optimisation puisque certains chiffres ne sont pas encore connus.

Le 9<sup>e</sup> programme prévoira des orientations cohérentes avec les besoins de la DCE. La modulation géographique des aides permettra de définir les besoins selon le zonage des 34 bassins élémentaires ainsi que les aides et redevances en conformité avec les enjeux de la DCE. Les aides du 9<sup>e</sup> programme sont en augmentation et particulièrement pour l'assainissement des collectivités et l'amélioration des milieux aquatiques (l'industrie et l'agriculture sont également aidées), avec un volume stable par rapport au programme précédent.

## V. Enjeux et orientations fondamentales du SDAGE

---

- Le SDAGE doit notamment contenir 3 volets :

- des questions importantes, qui découlent des 12 enjeux identifiés dans le bassin Rhin Meuse, des enjeux internationaux, des 10 enjeux du SDAGE en vigueur et les orientations fondamentales, qui découlent des exigences visées aux I et II de l'article L211.1 du code de l'environnement. Les orientations fondamentales répondent aux questions importantes et constituent la trame de lecture du SDAGE. Elles s'imposent aux PLU<sup>20</sup>, SCOT<sup>21</sup>, et cartes communales.
- Les objectifs environnementaux (objectifs d'état des masses d'eau, objectifs de réduction des concentrations ou d'élimination des substances prioritaires, objectifs de préservation des zones pour l'alimentation en eau potable), qui eux aussi s'imposent aux PLU, SCOT, et cartes communales.
- des dispositions, qui donnent sa portée opérationnelle au SDAGE et s'imposent uniquement aux décisions administratives dans le domaine de l'eau.

- Il est proposé d'articuler les orientations du SDAGE selon 6 grandes thématiques : eau et santé, eau et pollution, eau et nature, eau et rareté, eau et aménagement du territoire, eau et gouvernance.

- Le SDAGE est également doté de documents d'accompagnement (résumé du programme de mesures, résumé du programme de surveillance, rapport environnemental, etc.)

---

<sup>20</sup> Plan Local d'Urbanisme

<sup>21</sup> Schéma de Cohérence Territoriale

## VI. Conclusion et plan de travail à venir

---

Il importe de préciser que les sujets abordés aujourd'hui ne couvrent pas toute la politique de l'eau. D'ici à 2009, d'autres éléments seront pris en compte dans le cadre du SDAGE notamment sur les thématiques de protection des captages et sur les inondations. La difficulté méthodologique de l'exercice consiste à insérer dans un dispositif existant (SDAGE) la mise en place opérationnelle de la DCE, qui elle, ne concerne que l'aspect de la reconquête du bon état du milieu aquatique.

La DCE suppose une réforme culturelle : en effet, le raisonnement usuel s'attachait à déterminer quels investissements pouvaient être engagés dans la limite de la réglementation existante. *A posteriori* seulement, on s'interrogeait sur le bon impact de ces mesures sur le milieu. A l'inverse, la logique de la DCE affirme qu'en 2015 tous les milieux aquatiques seront en bon état (ou qu'il faudra expliquer les raisons de non atteinte). Cette inversion de raisonnement intègre une nouvelle dimension dans la détermination des plans d'actions. La stratégie collective est de savoir gérer au mieux les sommes investies pour trouver un équilibre entre la satisfaction des usagers et la réduction efficace des pollutions et des autres formes de pollution des milieux aquatiques. On constate que le rapport coût efficacité des travaux, en terme de pollution éliminée, est deux fois moins performant dans les communes de moins de 2 000 EH que dans les communes de 2 000 à 10 000 EH.

La DCE est fondée sur un objectif de résultat, en ce sens, la logique n'est pas de « récompenser » les efforts mais de constater l'efficacité des mesures à travers les résultats obtenus. Il n'y a donc aucun intérêt à minorer les résultats d'émission des polluants mais il faut optimiser les démarches à entreprendre dans la seule perspective d'atteinte de l'objectif qui sera fixé. Si la DCE n'a pas fixé un état péremptoire de bon état applicable à tous les Etats de l'Union, c'est notamment pour affiner l'objectif à atteindre en fonction des données territoriales de chaque Etat.

Il serait intéressant que chaque participant analyse les informations transmises lors de cette réunion afin de transmettre sa connaissance du terrain au prochain rendez-vous. Ceci permettrait d'améliorer collectivement le débat. Les prochains enjeux soulevés concernent les quatre questions soumises à enquête en début de cette année : eau et santé, eau et nature, eau et pollution et enfin eau et rareté. A ces thèmes s'ajouteront ceux de l'aménagement du territoire et de la gouvernance.

### Action :

**Il a été demandé aux comités de territoires** de présenter une première esquisse du programme de mesures et les objectifs associés à la prochaine réunion qui se tiendra **à la fin du deuxième semestre 2006**, en tenant compte des orientations suivantes :

- optimiser les mesures à retenir,
- définir les mesures complémentaires,
- identifier les dérogations probables et leurs justifications,
- identifier les masses d'eau fortement modifiée,
- proposer des mesures pour les pollutions diffuses et la protection des eaux souterraines.

## VI. Liste des annexes :

---

**Annexe 1 : Liste des sigles utilisés**

**Annexe 2 : Liste des personnes présentes**

**Annexe 3 : Liste des masses d'eau souterraines (secteur Moselle et Sarre)**

## **Annexe 1 : Liste des sigles utilisés**

<b>ADEME</b>	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
<b>AERM</b>	Agence de l'Eau Rhin-Meuse
<b>CCI</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie
<b>CLE</b>	Commission Locale de l'Eau
<b>DCE</b>	Directive Cadre sur l'Eau
<b>DCO</b>	Demande Chimique en Oxygène
<b>DERU</b>	Directive Eau Résiduaires Urbaines
<b>DRIRE</b>	Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
<b>EH</b>	Equivalent/Habitant
<b>ERU</b>	Eaux Résiduaires Urbaines
<b>FEADER</b>	Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural
<b>FEDER</b>	Fonds Européen de Développement Régional
<b>FNDAE</b>	Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau
<b>MISE</b>	Mission Inter-Services de l'Eau
<b>PAC</b>	Politique Agricole Commune
<b>PDM</b>	Programme de Mesures
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PMI</b>	Petites et moyennes Industries
<b>PMPOA</b>	Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole
<b>RFF</b>	Réseau Ferré de France
<b>SAGE</b>	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
<b>SCOT</b>	Schéma de Cohérence Territoriale
<b>SDAGE</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>SNCF</b>	Société Nationale des Chemins de Fer
<b>UGB</b>	Unité Gros Bétail
<b>ZNIEFF</b>	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

## Commission géographique Moselle et Sarre

### Réunion du 23 mai 006 à METZ

#### Liste des personnes présentes

#### Président

**Monsieur Jean-François MULLER**  
Adjoint au Maire de la Ville de METZ

#### **Membres du Comité de bassin Rhin-Meuse**

#### Collège des collectivités territoriales

*\* Représentants des Départements*

Monsieur Olivier JACQUIN Conseiller général de Meurthe-et-Moselle  -	Madame Evelyne DIDIER Sénatrice de Meurthe-et-Moselle Conseillère générale de Meurthe-et-Moselle Présidente de la Commission « développement socio-économique »  <b>Excusée</b>
Monsieur Jean-Paul VINCHELIN Vice-Président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle Maire de NEUVES-MAISON  <b>Excusé</b>	Monsieur Brice LEROND Vice-Président du Conseil général de la Moselle Maire de MALAUCOURT-sur-SEILLE  <b>Excusé</b>
Monsieur Fernand LORMANT Vice-Président du Conseil général de la Moselle Président de la 1 <sup>ère</sup> Commission du Conseil général de la Moselle Maire de Dieuze Président de l'association des maires du canton de Dieuze  <b>Excusé</b>	Monsieur André BOUCHER Vice-Président du Conseil général de la Moselle Maire de GOMELANGE  -
Monsieur Clément LARCHER Conseiller général de la Moselle Président du Syndicat des eaux de Bouzonville  <b>Excusé</b>	Monsieur Jean-Claude THEOBALD Vice-Président du Conseil général de la Moselle Maire de MOULINS-lès-METZ  <b>Excusé</b>
Monsieur Jean-Louis MASSON Sénateur de la Moselle Conseiller général de la Moselle  -	Monsieur Raymond DÉGÉMARD Vice-Président du conseil général des Vosges Maire de THAON-lès-VOSGES  -

*\* Représentants des Régions*

<p>Monsieur Daniel BEGUIN Vice-Président du Conseil régional de Lorraine Secrétaire général du Conservatoire des Sites Lorrains Consultant international en environnement</p> <p style="text-align: center;"><b>Excusé</b></p>	<p>Monsieur Michaël WEBER Conseiller régional de Lorraine Membre de la Commission permanente du Conseil régional de Lorraine Maire de WOELFLING</p> <p style="text-align: center;">-</p>
--	--

*\* Représentants des Communes*

<p>Monsieur Edouard JACQUE Député-Maire de CONS-LA-GRANDVILLE</p> <p style="text-align: center;"><b>Excusé</b></p>	<p>Monsieur Jean-François MULLER Adjoint au Maire de la Ville de METZ</p> <p style="text-align: center;"><b>Présent</b></p>
<p>Monsieur Serge BOULY Maire de LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy</p> <p style="text-align: center;"><b>Excusé</b></p>	<p>Monsieur Charles CHONE Maire de LUDRES Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy</p> <p style="text-align: center;"><b>Excusé</b></p>
<p>Madame Lovely CHRETIEN Adjoint au Maire de SAINT-DIE-DES-VOSGES</p> <p style="text-align: center;"><b>Excusée</b></p>	<p>Monsieur Christian ECKERT Vice-Président du Conseil régional de Lorraine Maire de TRIEUX</p> <p style="text-align: center;"><b>Excusé</b></p>
<p>Monsieur Henry BOGUET Maire de FONTOY</p> <p style="text-align: center;"><b>Excusé</b></p>	

Collège des usagers et personnes compétentes

→ Usagers

*\* Agriculture*

<p>Monsieur Michel DEFLOIRINE Président de la Chambre régionale d'agriculture de Lorraine et de la Chambre départementale d'agriculture de Moselle <i>Vice-Président de la Commission des programmes</i></p> <p style="text-align: center;">-</p>	<p>Monsieur Philippe VALDENNAIRE Président du Service d'Utilité Agricole, Environnement et Espace Rural (SUAEEER), de la Chambre départementale d'agriculture des Vosges</p> <p style="text-align: center;">-</p>
---	---

*\* Associations de pêche et de pisciculture*

<p>Monsieur Christian ROUX Vice-Président de la fédération des Vosges pour la pêche et la protection du milieu aquatique</p> <p style="text-align: center;"><b>Représentant M. Michel BALAY Président de la Fédération des Vosges pour la pêche et la protection du milieu aquatique</b></p>	<p>Monsieur Jean-Marie BURT Vice-Président de la fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique</p> <p style="text-align: center;"><b>Présent</b></p>
--	--

*\* Associations pour la protection de la nature*

<p>Monsieur Claude BERTSCH Administrateur de MIRABEL, Lorraine-Nature- Environnement</p> <p style="text-align: center;">-</p>	<p>Monsieur Jean-Paul GLAD Association pour la défense de l'environnement et la lutte contre la pollution en Moselle-Est (ADELP 57)</p> <p style="text-align: center;"><b>Présent</b></p>
---	---

*\* Armateurs fluviaux et Batellerie*

<p>Monsieur Daniel VANDERPLAESTE Administrateur Chambre nationale de la batellerie artisanale</p> <p style="text-align: center;">-</p>	<p>Monsieur Jean-Marc THOMAS Directeur de Nancyport SA</p> <p style="text-align: center;">-</p>
--	---

*\* Consommateurs d'eau*

<p>Madame Michèle PATIES Représentant de l'UNAF</p> <p style="text-align: center;"><b>Excusée</b></p>	<p>Monsieur Fernand THUET Représentant de l'UNAF</p> <p style="text-align: center;">-</p>
<p>Madame Anne-Marie PREISLER Représentante de la Fédération départementale des associations familiales et rurales de la Meuse <i>Vice-Présidente de la Commission information du public</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Présente</b></p>	<p>Monsieur René PINT Coordinateur de l'Union départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie de la Moselle</p> <p style="text-align: center;"><b>Présent</b></p>

*\* Distributeurs d'eau*

<p>Monsieur Serge CAVELIUS Directeur régional de la Compagnie générale des eaux Région- Est Représentant le Syndicat professionnel des entreprises de service d'eau et d'assainissement</p> <p style="text-align: center;"><b>Excusé</b></p>	<p>Monsieur Jean-Noël BARDY Directeur Délégué Centre-Est Lyonnaise des eaux France</p> <p style="text-align: center;"><b>Excusé</b></p>
--	---

*\* Electricité de France*

<p>Monsieur Michel VOGIEN Directeur de l'Unité de Production Est E.D.F.</p> <p style="text-align: center;"><b>Représenté par : M. Alain GARNIER</b></p>	<p>Monsieur Philippe GAESTEL Directeur du centre nucléaire de production d'Electricité de Cattenom</p> <p style="text-align: center;">-</p>
---	---

*\* Industrie*

<p>Monsieur André REMERY Secrétaire général de la Société SOLLAC Lorraine Responsable environnement SOLLAC Lorraine Président de l'association d'entreprises de l'Est utilisatrices d'eau (A.D.E.A.U.)</p> <p style="text-align: center;">-</p>	<p>Monsieur Dominique SEMERIA Directeur Général BAIL INDUSTRIE</p> <p style="text-align: center;">-</p>
<p>Monsieur Patrick SIVRY Directeur SOLVAY CARBONATE France</p> <p style="text-align: center;">-</p>	<p>Monsieur Emmanuel HERTZ Chef de service Ingénierie Géologie et Minière Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est</p> <p style="text-align: center;">-</p>
<p>Monsieur Gérard SCHWARTZ Responsable Environnement et Assurance qualité NORSKE SKOG</p> <p style="text-align: center;">-</p>	<p>Monsieur Marcel DUSSAPT Directeur général NOVACARE</p> <p style="text-align: center;"><b>Excusé</b></p>
<p>Monsieur Yves CROUVEZIER Président Directeur Général CROUVEZIER-VIALA</p> <p style="text-align: center;">-</p>	<p>Monsieur Bruno GRASMUCK Responsable des services techniques de la SMAE TREMERY</p> <p style="text-align: center;"><b>Excusé</b></p>
<p>Monsieur Jean-Paul DEBEFFE Directeur des Ressources Humaines et de la Communication Fromagerie RICHES MONTS</p> <p style="text-align: center;">-</p>	

→ Personnes compétentes

Monsieur Claude GAILLARD Questeur de l'Assemblée nationale Député de Meurthe-et-Moselle Conseiller régional de Lorraine Permanence parlementaire  -	Monsieur Philippe HARTEMANN Professeur de Santé Publique Faculté de Médecine          <b>Excusé</b>
Monsieur le Professeur Jean-Marie PELT Président de l'Institut européen d'écologie Institut européen d'écologie  -	

Représentants des milieux socio-professionnels

Madame Thérèse JADOUL Conseiller économique et social de Lorraine    <b>Présente</b>	Monsieur François LOQUET Conseiller économique et social de Lorraine          -
---	--

Représentants du Conseil scientifique du Comité de bassin

Monsieur Serge MULLER Président du Conseil scientifique Laboratoire de phyto-écologie – EBSE  -	Monsieur Michel BUES Professeur des universités INPL – ENSG          -
Mademoiselle Paule VASSEUR Professeur de toxicologie Université de METZ  -	Monsieur Marc BENOIT INRA – SAD          -
Madame Françoise HOMAND Professeur – Directrice du LAEGO – ENSG  -	

Représentants des acteurs associatifs d'usagers

Monsieur le Président de L'Association Vosges Ecologie    <b>Représenté par :</b> <b>M. Christian VILLAUME</b> <b>Président de l'ASVPP</b>	Monsieur le Président de L'Association de sauvegarde des vallées et de prévention des pollutions (ASVPP)    <b>M. Christian VILLAUME, Président</b>
Monsieur le Président de l'UNICEM Lorraine    <b>Représenté par :</b> <b>M. Philippe TOFFOLINI</b> <b>Membre du Comité de bassin</b>  <b>M. Philippe HUCHON</b> <b>Directeur de secteur - GSM</b>	Monsieur le Délégué général du Groupement des producteurs autonomes d'énergie hydro-électrique (GPAE)          -
Madame la Présidente du Canoë kayak club de SARREBOURG    <b>Mme Marie-Paule BAZIN, Présidente</b>	

**Représentants des associations de maires**

<p>Madame Rose-Marie FALQUE Présidente de l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle</p> <p align="center"><b>Représentée par :</b> <b>M. Daniel RIGENBACH</b> <b>Maire d'AVRIL – Président du SDAA de Meurthe-et-Moselle</b></p>	<p>Monsieur Salvator BALESTRUCCI Président de l'Association des maires ruraux de Meurthe-et-Moselle</p> <p align="center"><b>Représenté par :</b> <b>M. Ennio BAZZARA</b></p>
<p>Monsieur Claude BIWER Président de l'Association des maires de la Meuse</p> <p align="center"><b>Excusé</b></p>	<p>Monsieur Jean-Marie LAMBERT Président de l'Association des maire ruraux de la Meuse</p> <p align="center">-</p>
<p>Monsieur Charles STIRNWEISS Président de l'Association des maires de la Moselle</p> <p align="center"><b>Représenté par :</b> <b>M. Léon DIETSCH</b> <b>Vice-Président de la C.A. de FORBACH</b></p> <p align="center"><b>M. Jean WEBER</b> <b>Président de l'AMRM</b></p>	<p>Monsieur Jean WEBER Président de l'Association des maires ruraux de la Moselle</p> <p align="center"><b>Présent</b></p>
<p>Monsieur Jackie PIERRE Président de l'Association des maires des Vosges</p> <p align="center"><b>Excusé</b></p>	<p>Monsieur Michel FOURNIER Président de l'Association des maires ruraux des Vosges</p> <p align="center">-</p>

**Représentants des Commissions internationales**

<p>Monsieur Fritz HOLZWARTH Président de la Commission internationale pour la protection du Rhin</p> <p align="center">-</p>	<p>Monsieur Henk STERK Secrétaire de la Commission internationale pour la protection du Rhin</p> <p align="center">-</p>
<p>Monsieur Claude GAUMAND Président des Commissions internationales pour la protection de la Moselle et de la Sarre</p> <p align="center">-</p>	<p>Monsieur Daniel ASSFELD Secrétaire des Commissions internationales pour la protection de la Moselle et de la Sarre</p> <p align="center"><b>Excusé</b></p>

**Représentants des MISE**

<p>Madame Aurélie MESTRES Chef de la MISE de la Moselle</p> <p align="center"><b>Présente</b></p>	<p>Monsieur Jean-Luc JANEL Chef de la MISE de Meurthe-et-Moselle</p> <p align="center"><b>Représentant le Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle et le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de Meurthe-et-Moselle</b></p>
<p>Monsieur Jean-Louis MIGEON Chef de la MISE de la Meuse</p> <p align="center">-</p>	<p>Madame Nadine MUCKENSTURM Chef de la MISE des Vosges</p> <p align="center"><b>Présente</b></p>
<p>Monsieur Emmanuel BRAUN Chef de la MISE du Bas-Rhin</p> <p align="center"><b>Représentant les Directeurs régional et départemental de l'agriculture d'Alsace et du Bas-Rhin</b></p>	

#### Représentants des Parcs Naturels régionaux

<p>Monsieur Pascal JACQUEMIN Président du Parc naturel régional de Lorraine</p> <p style="text-align: center;"><b>Représenté par :</b> <b>Mme Aurélie TOUSSAINT – Chargée de mission «eau »</b></p>	<p>Monsieur Jean WESTPHAL Président du Parc naturel régional des Vosges du Nord</p> <p style="text-align: center;">-</p>
---	--

#### Représentants des Fédérations de pêche

<p>Monsieur Guy SAPRANI Président de la Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique</p> <p style="text-align: center;"><b>Présent</b></p>	<p>Monsieur Jean ROUSSEAU Président de Fédération de la Meuse pour la pêche et la protection du milieu aquatique</p> <p style="text-align: center;"><b>Présent</b></p>
<p>Monsieur Bernard DEMICHELI Président de Fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique</p> <p style="text-align: center;">-</p>	<p>Monsieur Robert ERB Président de la Fédération du Bas-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique</p> <p style="text-align: center;">-</p>
<p>Monsieur Michel BALAY Président de la Fédération des Vosges pour la pêche et la protection du milieu aquatique</p> <p style="text-align: center;"><b>Représenté par :</b> <b>M. Christian ROUX</b></p>	

#### Représentants des commissions locales de l'eau

<p>Madame Stéphanie GRIES Animatrice du SAGE Bassin ferrifère</p> <p style="text-align: center;"><b>Présente</b></p>	
--	--

#### Représentants des principales agglomérations

<p>Monsieur le Maire de la ville NANCY</p> <p style="text-align: center;">-</p>	<p>Monsieur le Sénateur-Maire de la ville de METZ</p> <p style="text-align: center;"><b>Représenté par :</b> <b>M. Didier DUC</b> <b>Chef du Service Environnement</b></p>
<p>Monsieur le Maire de la ville d'EPINAL</p> <p style="text-align: center;"><b>Représenté par :</b> <b>Mme Sylvie MAURICE</b></p>	

#### Représentants des services des conseils généraux et régionaux

<p>Monsieur le Directeur de l'aménagement du territoire Service gestion de l'eau et de l'environnement Conseil général de Meurthe-et-Moselle</p> <p style="text-align: center;"><b>Représenté par :</b> <b>MM. CAILLAT et LARIVIERE</b></p>	<p>Monsieur le Directeur de l'environnement et de l'aménagement du territoire Conseil général de la Meuse</p> <p style="text-align: center;">-</p>
---	--

Monsieur le Directeur de l'environnement et de l'aménagement du territoire Conseil général de la Moselle  <b>Représenté par : Mme Céline DYRDA</b>	Monsieur le Directeur de l'espace rural et de l'environnement Conseil général du Bas-Rhin  <b>Représenté par : M. Charles BALTZER</b>
Monsieur le Directeur vosgien de l'aménagement Conseil général des Vosges  <b>Excusé</b>	Monsieur Patrick LEROUX Directeur de l'AREL Conseil régional de Lorraine  -
Monsieur le Directeur de l'agriculture, de la forêt, du tourisme et de l'environnement Conseil régional d'Alsace (à l'attention de Mme GARTNER)  <b>Excusé</b>	

**Représentants des services de l'Etat territorialement compétents**

*\* DDAF - DRAF*

Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de Meurthe-et-Moselle  <b>Représenté par : M. Jean-Luc JANEL – Chef de la MISE de Meurthe-et-Moselle</b>	Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Meuse  <b>Représenté par : M. Sébastien FRITZ</b>
Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Moselle  -	Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Bas-Rhin  -
Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt des Vosges  -	Monsieur le Directeur régional de l'agriculture et de la forêt de Lorraine  -
Monsieur le Directeur régional de l'agriculture et de la forêt d'Alsace  -	

*\* DDE - DRE*

Monsieur le Directeur départemental de l'équipement de Meurthe-et-Moselle  <b>Représenté par : M. Roland SPITZBARTH</b>	Monsieur le Directeur départemental de l'équipement de la Meuse  -
Monsieur le Directeur départemental de l'équipement de la Moselle  -	Monsieur le Directeur départemental de l'équipement du Bas-Rhin  <b>Représenté par : M. Emmanuel DELANVERSIN M. Christophe BALLET-BAZ</b>
Monsieur le Directeur départemental de l'équipement des Vosges  <b>Excusé</b>	Monsieur le Directeur régional de l'équipement de Lorraine  -
Monsieur le Directeur régional de l'équipement d'Alsace  <b>Excusé</b>	

*\* DDASS - DRASS*

Madame la Directrice départementale des affaires sanitaires et sociales de Meurthe-et-Moselle  <b>Excusée</b>	Monsieur le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Meuse  <b>Excusé</b>
Madame la Directrice départementale des affaires sanitaires et sociales de la Moselle  -	Madame la Directrice départementale des affaires sanitaires et sociales du Bas-Rhin  -

Madame la Directrice départementale des affaires sanitaires et sociales des Vosges  <b>Excusée</b>	Monsieur le Directeur régional des affaires sanitaires et sociales de Lorraine  <b>Représenté par : M. Francis MARCHAND</b>
Monsieur le Directeur régional des affaires sanitaires et sociales d'Alsace  -	

*\* DDSV*

Madame la Directrice départementale des services vétérinaires de Meurthe-et-Moselle  -	Monsieur le Directeur départemental des services vétérinaires des Vosges  <b>Excusé</b>
Monsieur le Directeur départemental des services vétérinaires de la Moselle  <b>Représenté par : M. André CLAISER</b>	Monsieur le Directeur départemental des services vétérinaires de la Meuse  <b>Excusé</b>
Monsieur le Directeur départemental des services vétérinaires du Bas-Rhin  <b>Excusé</b>	

*\* SRPV*

Monsieur Michel COLLOT Chef du Service régional de protection des végétaux de Champagne-Ardenne  <b>Excusé</b>	Monsieur Jean-Dominique BAYART Chef du Service régional de protection des végétaux de Lorraine  <b>Représenté par : M. Arnaud JOULIN</b>
Madame Sophie WINNINGER Chef du Service régional de protection des végétaux d'Alsace  <b>Excusée</b>	

*\* DRIRE - DIREN*

Monsieur le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Alsace  <b>Excusé</b>	Monsieur le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Lorraine  <b>Excusé</b>
Monsieur le Directeur régional de l'environnement d'Alsace  <b>Représenté par : M. Matthieu GERLIER</b>	Monsieur le Directeur régional de l'environnement de Lorraine  <b>M. Paul MICHELET, Directeur Représentant Monsieur le Préfet de la Région Lorraine Accompagné de M. Jean-Pierre WAGNER</b>

*\* Services Navigation*

Monsieur le Directeur du Service de la navigation du Nord-Est  <b>Représenté par : M. Philippe LEFRANC</b>	Monsieur le Directeur du Service de la navigation de STRASBOURG  <b>Excusé</b>
--	--

*\* CSP*

Monsieur le Délégué régional du Conseil supérieur de la pêche  <b>Représenté par : M. Marc COLLAS</b>	
---	--

**Représentants des organismes compétents**

Monsieur le Directeur du BRGM Lorraine  <b>M. Michel AGUILLAUME, Directeur</b>	Monsieur le Délégué régional de l'ADEME Lorraine  -
--	---

**Représentants des organismes consulaires**

\* CA - CRA

Monsieur le Président de la Chambre départementale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle  <b>Représenté par : Mme REVEST M. GROSJEAN</b>	Monsieur le Président de la Chambre départementale d'agriculture de la Meuse  -
Monsieur le Président de la Chambre départementale d'agriculture de la Moselle  <b>Représenté par : M. Antoine HENRION M. CORSYN</b>	Monsieur le Président de la Chambre départementale d'agriculture du Bas-Rhin  <b>Représenté par : M. Jean RICHERT - Conseiller scientifique</b>
Monsieur le Président de la Chambre départementale d'agriculture des Vosges  <b>Représenté par : Mme Agnès DUCHESNE M. F. GRANDVALLET</b>	Monsieur le Président de la Chambre régionale d'agriculture de Lorraine  <b>Représenté par : M. Antoine HENRION</b>
Monsieur le Président de la Chambre régionale d'agriculture d'Alsace  -	

\* CCI - CRCI

Monsieur le Président de la Chambre départementale de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle  <b>Représenté par : M. Alain EVEN M. Fernand SALICETTI</b>	Monsieur le Président de la Chambre départementale de commerce et d'industrie de la Meuse  -
Monsieur le Président de la Chambre départementale de commerce et d'industrie de la Moselle  <b>Représenté par : M. Olivier BERTRAND</b>	Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie des Vosges  <b>Représenté par : M. Jason SOTTIRIOU – chargé d'études/DAT</b>
Monsieur le Président de la Chambre départementale de commerce et d'industrie du Bas-Rhin  <b>Excusé</b>	Monsieur le Président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Lorraine  -
Monsieur le Président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie d'Alsace  <b>Excusé</b>	

\* CMA - CRMA

Monsieur le Président de la Chambre départementale de métiers et de l'artisanat de Meurthe-et-Moselle  <b>Représenté par : M. Cédric MICHEL</b>	Monsieur le Président de la Chambre départementale de métiers et de l'artisanat de la Meuse  -
---	--

Monsieur le Président de la Chambre départementale de métiers et de l'artisanat de la Moselle  <b>Représenté par : M. Jean-François TONNELIER</b>	Monsieur le Président de la Chambre départementale de métiers et de l'artisanat des Vosges  -
Monsieur le Président de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Lorraine  <b>Excusé</b>	Monsieur le Président de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Alsace  -

**Représentants des structures syndicales**

\* *AEP - Assainissement*

Monsieur le Président de la Communauté urbaine du GRAND NANCY  -	Monsieur le Président de la Communauté de communes de SEILLE et MAUCHERE  <b>Représenté par : M. Antoine PERNOT, Vice-Président M. Jérôme BOGGIO, Chargé de mission assainissement</b>
Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'assainissement de LA BOUVADE  <b>Représenté par : M. Jean-Pierre CALLAIS</b>	Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de FORBACH – PORTE DE France  <b>Représenté par : M. Léon DIETSCH, Vice-Président de la C.A. de FORBACH</b>
Monsieur le Président de la Communauté de communes du GRAND VALMON  -	Monsieur le Président du Syndicat intercommunal des eaux du TOULOUS SUD  -
Monsieur le Directeur de HAGANIS  <b>M. Luc FERRANDI, Directeur Accompagné de M. Serge LEUCK</b>	Monsieur le Président du Syndicat intercommunal de voiries et d'assainissement de CHATEAU SALINS  <b>M. Claude CORNET, Président Conseiller général</b>
Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'assainissement de la VALLEE DE L'ORNE  -	Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'assainissement de la REGION THIONVILLOISE  -
Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération PORTES DE FRANCE – THIONVILLE  <b>Représenté par : M. Joseph-Bruno ROSIN – Chef du service assainissement M. Jean KOP M. Jackie LAGRANGE Mme Eliane MASSI Mme Brigitte BOUR-TISSIER</b>	Monsieur le Président du Syndicat intercommunal pour l'eau et l'assainissement de FONTOY – VALLEE DE LA FENSCH  -
Monsieur le Président du Syndicat mixte de production d'eau de FENSCH MOSELLE  -	Monsieur le Président du Syndicat intercommunal des eaux de GRAVELOTTÉ – VALLEE DE L'ORNE  <b>Excusé</b>
Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de SARREGUEMINES CONFLUENCES  <b>Représenté par : M. Jacques SCHOULLER – Attaché territorial Mme Audrey DAVIGNON</b>	Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du VAL DE FENSCH  -

Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'assainissement de CHANTRAINE – EPINAL – GOLBEY  -	
---	--

*\* Entretien cours d'eau*

Monsieur le Président de la Communauté de communes des TROIS VALLEES  -	Monsieur le Président du Syndicat intercommunal CONTRAT DE RIVIERE WOIGOT  <b>Représenté par :</b> <b>M. Yvan JANEZIC, Vice-Président</b> <b>M. Claude LAUER, Directeur</b>
Monsieur le Président du Syndicat des communes riveraines de l'ORNE  <b>Excusé</b>	Monsieur le Président de la Communauté de communes de la REGION DE FRESNES EN WOEVRE  <b>Représenté par :</b> <b>Mme Anne MORILLE – Chargée de mission</b>
Monsieur le Président de la Communauté de communes de LA PETITE WOEVRE  <b>Excusé</b>	Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du VAL DE FENSCH  <b>Représenté par :</b> <b>M. Jean LEONI</b>
Monsieur le Président de la Communauté de communes du CENTRE MOSELLAN  -	Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'aménagement de la NIED ALLEMANDE  <b>M. Claude STEITZ, Président</b>
Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'aménagement de la NIED REUNIE  <b>Excusé</b>	Monsieur le Président du Syndicat intercommunal pour la mise en valeur des ETANGS DE LA REGION DE PUTTELANGE  -
Monsieur le Président du SIEAE de la NIED FRANCAISE INFERIEURE  <b>Excusé</b>	Monsieur le Président du Syndicat intercommunal de la GRANDE SEILLE  <b>M. Pierre GILLIARD, Président</b>
Monsieur le Président du Syndicat intercommunal de la NIED FRANCAISE SUPERIEURE  <b>M. François LAVIELLE, Président</b>	Monsieur le Président du Syndicat intercommunal à vocation unique de la SARRE BAS-RHINOISE  -
Monsieur le Président de la Communauté de communes de la HAUTE MOSELOTTE  <b>Excusé</b>	Monsieur le Président de la Communauté de communes de la VALLEE DE LA PLAINE  -
Monsieur le Président de la Communauté de communes du VAL DE MEURTHE  <b>Excusé</b>	Monsieur le Président de la Communauté de communes de LA FAVE  -
Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'entretien du BASSIN DE LA MORTAGNE  <b>Excusé</b>	

**Personnalités étrangères**

Monsieur André WEIDENHAUPT Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire Administration de la gestion de l'eau – Luxembourg  <b>Excusé</b>	Madame Heide JEKEL Regierungsdirektorin – Bundesministerium für Umwelt – Naturschutz und Reaktorsicherheit – D-BONN  <b>Excusée</b>
---	---

Madame Hanelore BERG Regierungsdirektorin – Bundesministerium für Umwelt – Naturschutz und Reaktorsicherheit – D-BONN -	Monsieur Heinrich BECKER Ministerialrat – Ministerium für Umwelt des Saarlandes – D-SAARBRUCKEN -
Monsieur Joachim GERKE Leiter der Regionalstelle Wasserwirtschaft – Abfallwirtschaft, Bodenordnung – Struktur und Genehmigungsdirektion Nord – D- TRIER -	Monsieur Stefan HILL Ltd. Ministerialrat – Ministerium für Umwelt und Forsten Rheinland-Pfalz – D-MAINZ -
Monsieur Bruno de KERCKHOVE Ministère de la région wallonne – B-NAMUR -	Monsieur Walter KOPPEN Bauoberamtsrat – Ministerium für Umwelt des Saarlandes – D- SARRBRUCKEN -
Monsieur Jean-Marie RIES Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire Administration de la gestion de l'eau – LUXEMBOURG -	Monsieur Werner THEIS Ministerium für Umwelt und Forsten D-MAINZ -

### Préfets

Monsieur le Préfet de la Région Lorraine Préfet de la Moselle  <b>Représenté par :</b> <b>M. Paul MICHELET</b> <b>Directeur régional de l'environnement de Lorraine</b>	Monsieur le Préfet de la Région Alsace Préfet du Bas-Rhin  <b>Excusé</b>
Monsieur le Préfet de Vosges  <b>Représenté par :</b> <b>M. Jean-Pierre TRESSARD</b> <b>Sous-Préfet de SAINT-DIE-DES-VOSGES</b>	Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle  <b>Représenté par :</b> <b>M. Jean-Luc JANEL</b> <b>Chef de la MISE de Meurthe-et-Moselle</b>
Monsieur le Préfet de la Meuse  -	

M. Benoit BONNEFOI Commissaire à l'aménagement du massif des Vosges Membre du Comité de bassin  <b>Présent</b>	
--	--

17 juillet 2006

### **Annexe 3. Liste des masses d'eau souterraines Moselle-Sarre**

- Socle vosgien
- Grès vosgien en partie libre
- Grès vosgien captif non minéralisé
- Calcaires du Muschelkalk.
- Plateau lorrain versant Rhin
- Calcaires du Dogger des côtes de Moselle
- Alluvions de la Moselle, en aval de la confluence avec la Meurthe
- Alluvions de la Meurthe et de la Moselle, en amont de la confluence avec la Meurthe
- Argiles du Callovo-Oxfordien de la Woëvre
- Argiles du Muschelkalk
- Réservoir minier - Bassin ferrifère lorrain
- Grès du Trias inférieur du bassin houiller
- Grès du Lias inférieur d'Hettange Luxembourg